



[Accueil](#) / [Communiqués de presse](#) / Lutte contre la propagation du virus COVID-19. Rester chez soi, c'est sauver des vies. Ne sortez pas en mer.

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19. RESTER CHEZ SOI, C'EST SAUVER DES VIES. NE SORTEZ PAS EN MER.



18 mars 2020

Afin de prévenir la propagation du coronavirus COVID-19 et de protéger la population, le Président de la République a décrété des mesures de confinement qui sont entrées en vigueur hier, mardi 17 mars 2020, à 12h00, pour au moins quinze jours (décret n° 2020-260 du 16 mars 2020).

Rester chez soi, c'est sauver des vies. La sienne, celle de ses proches, celle des hommes et des femmes qui luttent H24 contre ce virus.

Le confinement est une mesure-clef pour limiter la propagation de l'épidémie et préserver ainsi sa santé et celle des autres. Par conséquent, toutes les activités nautiques, quelles qu'elles soient, sont interdites.

Le mot d'ordre est simple : Il faut rester chez soi ! Reportez vos sorties en mer afin de vous protéger et de ne pas exposer davantage les personnels de secours et de santé qui interviennent déjà, souvent, dans des conditions difficiles.

Les vecteurs de sauvetage en mer sont comptés et leur mobilisation intempestive peut avoir un impact pour porter assistance à une victime de l'épidémie de COVID-19. Chaque opération de secours en mer peut en effet représenter une victime en plus à prendre en charge par des services hospitaliers déjà très sollicités.

Les contrevenants seront sanctionnés. Des contrôles seront réalisés par les services de l'Etat pour veiller à la bonne application de ces règles en mer.

Soyez responsables, soyez citoyens, restez chez vous !